



BARÈME DES HONORAIRE

🔑 TRANSACTION – VENTE

Honoraires à la charge de l'acquéreur
(sauf stipulation contraire au mandat)

- 3 000 € TTC forfaitaires + 4 % TTC du prix de vente du bien

Honoraires exigibles à la signature de l'acte authentique de vente.

🏡 LOCATION – HABITATION

Honoraires de location conformes à la loi ALUR :

- Visite du bien
- Constitution du dossier
- Rédaction du bail
- État des lieux entrée

1 mois de loyer hors charges,
dans la limite des plafonds légaux par m² selon la zone géographique.

🏢 GESTION LOCATIVE

37,50 € HT / lot / mois (soit 45,00 € TTC)

- listes des missions consultables en agence
- État des lieux de sortie

🔗 INFORMATIONS LÉGALES

Barème consultable en agence en vitrine et sur le site internet.